



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incorporés de force

Question écrite n° 29760

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les revendications exprimées par l'Association des malgré-nous de Moselle. Soulignant que l'histoire des malgré-nous est souvent méconnue dans les autres départements français, les incorporés de force "malgré-nous" de Moselle renouvellent leur demande que le vécu et les souffrances endurés par l'Alsace-Moselle durant la Seconde Guerre mondiale fassent partie des programmes de l'histoire de France et soient enseignés comme tels dans les écoles. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

À l'école primaire, au collège ou au lycée, l'enseignement de l'histoire a pour finalité, entre autre, de permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. Les programmes scolaires établissent des choix autour de temps forts ; leurs libellés sont nécessairement généraux et succincts. La Seconde Guerre mondiale est étudiée au cycle des approfondissements de l'école élémentaire, en classe de troisième du collège et en classe de première du lycée dans des perspectives différentes, adaptées à l'âge et au niveau des élèves. Le renouvellement des programmes permet d'intégrer les développements de l'historiographie la plus récente, plus soucieuse aujourd'hui qu'hier de se pencher sur ce que l'on a pu appeler les « oubliés de l'histoire ». La mise en ligne sur le site du centre régional de documentation pédagogique de Reims de l'important dossier consacré à l'enseignement des deux guerres mondiales et aux mémoires blessées, occultées ou refoulées, et en particulier celle des combattants d'Alsace et de Moselle, les liens établis par les services éducatifs de l'académie de Strasbourg avec le mémorial d'Alsace-Moselle témoignent de l'effort de réflexion et de formation qui a été entrepris ces dernières années. D'autre part, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense ont souhaité intensifier leur coopération et mieux soutenir les projets éducatifs centrés sur la mémoire des conflits contemporains : l'étude des périodes d'annexion, l'analyse des conséquences qu'elles eurent pour les habitants de l'Alsace et de la Moselle y trouvent une place légitime.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29760

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 2008, page 7266

**Réponse publiée le** : 3 février 2009, page 1075